

Assemblée Générale de l'ADIJ - Vers un Code des activités du numérique en France



Le 20 décembre 2018 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ADIJ (Association pour le Développement de l'Informatique Juridique).

A cette occasion, l'ensemble des projets et événements de l'ADIJ pour les années 2018 et 2019 a été évoqué.

I. Les responsables des ateliers thématiques de l'ADIJ reviennent sur leurs activités de l'année 2018



Atelier Blockchain et Droit : Mathieu Davy et Henri de la Motte Rouge

- 9 avril 2018 : La Blockchain pour tous ou tout savoir sur la Blockchain (en partenariat avec AvoTech)
- 4 juillet 2018 : Audition à l'Assemblée Nationale "Mission d'information commune Blockchain"

Atelier Legal Tech : Thomas Saint Aubin

- 25 janvier 2018 : Atelier Co-Design Cabinet PI augmenté
- 28 février 2018 : Publication du livre blanc sur le règlement en ligne des litiges de moins de 4000 euros
- 13 avril 13 avril 2018 : Colloque sur la digitalisation du service public de la donnée à la Sorbonne (IRJS)
- 25 avril 2018 : Nuit du RGPD - Trust & Privacy night 2018

Atelier Immobilier et numérique : Marine Parmentier

- 28 juin 2018 : Colloque de l'AFIL (Association Française de l'Immobilier Locatif)

Atelier Protection des Données Personnelles : Lorraine Maisnier-Boché

- 12 avril 2018 : Colloque : Entrée en vigueur du RGPD : quels changements pour les responsables de traitement ?
- 27 novembre 2018 : réunion sur le bilan du RGPD, de la loi, du décret et du projet d'ordonnance
- Mise en place d'un cycle de recherche avec Descartes IA et données de santé

Atelier Santé et Numérique : Delphine Jaafar (en lien avec l'atelier Intelligence Artificielle / Robotisation)

- 2 mai 2018 : L'intelligence artificielle et la robotisation : une révolution pour la santé ?
- 2 juillet 2018 : Colloque au Sénat : pour une régulation positive de l'Intelligence Artificielle et de la robotisation en santé (en partenariat avec l'Initiative Ethik IA)

Atelier Intelligence Artificielle / Robotisation : David Gruson

- 20 mars 2018 : Big Data en Santé (en partenariat avec l'Initiative Ethik IA)
- 27 Mars 2018 : L'intelligence artificielle et la robotisation : une révolution juridique ?
- 13 novembre 2018 : L'intelligence artificielle : une révolution pour le droit de la création et de la propriété intellectuelle ?

Atelier Hébergeurs vs Directive droits d'auteur : Ronan Hardouin et Adrien Aulas

Atelier Travail 4.0 : Laure Imhaus et Christine Beaudoin

- 6 février 2018 : Atelier sur l'IA, la robotisation et les Ressources Humaines à Sciences Po

Atelier BIM - Immobilier et numérique : Marine Parmentier

- 18 février 2018 : Smart & Safe City (croisement avec les autres ateliers dont celui Privacy) - notaires + blockchain et transactions

Atelier informatique et droit public :

- Existe-t-il une "legal tech de l'Etat"
- La perception qu'a l'Etat de la blockchain et des marchés publics

Pour l'année 2019, il est prévu de relancer la publication des contenus de chaque atelier, en partenariat avec les éditeurs juridiques.

Il est également prévu d'organiser des sessions d'orientation auprès des master 2 de droit du numérique en France.

L'ADIJ lance également un appel aux cabinets d'avocats qui souhaiteraient organiser en leur sein des événements ponctuels.

II. Le lancement du Code des activités du numérique



Le président de l'ADIJ, Fabien WAECHTER, présente l'objectif général du Code du numérique :

L'ADIJ se propose de rassembler l'ensemble des dispositions de Droit appliquées aux activités transformées par le numérique.

Cette base permettra une consultation facile, accessible, et tendra à rapprocher le simple utilisateur, le consommateur, le créateur de numérique, du Droit qui existe dans l'univers numérique, voire de révéler des dispositifs numériques nouveaux, spécifiques à certaines activités.

Pour ce faire, elle invite tous les acteurs de Droit à participer par de nombreux procédés à cette grande réflexion : institutions, avocats, chefs d'entreprise, éditeurs, pourront fournir des dispositions de Droit qui auraient une implication sur des activités numériques.

Ce code sera ouvert et disponible pour tous.

III. Echanges avec la Rwanda Law Reform Commission



La vice-présidente de la Rwanda Law Reform Commission (RLRC), Madame Burayobera UMUZAYIRE, était l'invitée d'honneur de cette assemblée générale.

Elle commence par présenter la mission de la RLRC activités :

La “Commission Rwandaise de Réforme du Droit” a une mission globale et permanente d'examiner les lois du Rwanda en vue de leur développement et de leur réforme.

En particulier, elle est chargée de :

- Analyser les lois du Rwanda et faire des recommandations aux institutions concernées en vue de leur amélioration, de leur actualisation et de leur réforme ;
- Faire des études d'évaluation des lois en vigueur au pays pour relever celles qui ne sont pas appliquées, proposer de nouvelles lois qui sont nécessaires ;
- Assurer la codification et la coordination des lois du Rwanda ;
- Apporter des idées sur une proposition de loi ;
- Veiller à la bonne rédaction et à la cohérence de la traduction des lois du Rwanda en langues officielles ;
- Relever les lois nationales en vigueur nécessitant une harmonisation avec les principes prévus par les instruments internationaux ratifiés par le Rwanda ;
- Donner aux institutions publiques des avis en matière juridique et sur un projet de loi ;
- Recevoir et examiner toutes propositions de réforme du droit lui soumises par une institution ou toute personne intéressée.

La commission a notamment entrepris un projet de révision globale des lois du Rwanda. En vertu de ce projet, **toutes les lois rwandaises établies depuis l'an 1885 jusqu'à nos jours, sont analysées**, pour vérifier si elles doivent être maintenues, abrogées, modifiées ou actualisées.

L'objectif ultime de ce projet de révision des lois du Rwanda est de rendre le droit rwandais compréhensible et accessible à travers la publication des éditions coordonnées et nettoyées de textes juridiques rwandais, et l'établissement d'un inventaire complet des lois en vigueur au Rwanda.

Madame UMUZAYIRE souligne ensuite **l'importance de l'accès au droit pour les citoyens et les investisseurs**. Les systèmes électroniques de gestion des requêtes judiciaires et leur suivi en sont la première étape, amorcée par la Law Reform Commission.

Néanmoins, il subsiste un **manque d'accès aux textes de droit** ; notamment la jurisprudence, particulièrement précieuse pour le contentieux.

Enfin, l'intervention se termine sur le rôle important que l'informatique joue dans le système législatif rwandais : elle permet notamment la rédaction et la **traduction** en français, anglais et rwandais de l'ensemble de la législation.

IV. Présentation des travaux de la section jeunes de l'ADIJ

La section jeunes de l'ADIJ est présidée pour l'année 2019-2020 par Adrien Aulas, qui a notamment reçu le prix Christian Hazard remis par l'ADIJ en 2017.

V. Remise du prix Christian Hazard 2018



L'ADIJ, depuis plus de 40 ans, décerne chaque année un prix au meilleur jeune juriste spécialisé en droit des technologies de l'information, dont l'activité sur le web ou sur les réseaux a été particulièrement remarquée (créativité, innovation, pertinence, qualité, régularité etc).

Cette année, c'est maître Clara KANE qui remporte le prix Christian HAZARD pour son podcast "Besoin de Rien Envie de Droit".

Cette émission audio consultable via le web vise à rendre plus accessible les problématiques juridiques qui font régulièrement la une des médias.

